

# CHARTRE ENVIRONNEMENT

Viveonis

*L'environnement, la nature et les milieux naturels sont au coeur de nos métiers ; **Viveonis** a choisi de faire figurer parmi ses valeurs communes essentielles le respect de l'environnement pour améliorer durablement la qualité de la vie.*

*Pour les collaborateurs de **Viveonis**, il ne s'agit pas seulement de mettre à la disposition des clients les techniques les plus efficaces et les meilleurs savoir-faire; il s'agit aussi d'une éthique et d'un engagement quotidien au service de l'environnement et du développement.*

«

La société **Viveonis** s'engage à améliorer les méthodes de travail respectueuses de l'environnement et à intervenir chez ses clients uniquement lorsque les risques sont connues et parfaitement maîtrisés.

La société veille à ce que les solutions mises en oeuvre (exemple : utilisation raisonnée des véhicules) , les achats de matières premières et de produits (exemple : huile biodégradable, réduction des coûts de transport), les prestations de service de ses fournisseurs et partenaires s'attachent à répondre aux exigences de l'environnement, de la santé et de la sécurité, dans des conditions qui les rendent acceptables d'un point de vue économique, politique et social.

Une sensibilisation et une formation adaptées sont prévues à l'attention de chaque collaborateur, suivant sa fonction, dans les domaines des exigences environnementales et la mise en oeuvre des meilleures pratiques spécifiques aux métiers, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

La société informe les collaborateurs des conséquences pénales et civiles des infractions.

La société s'engage à promouvoir, auprès de nos clients, les produits et les services de moindre impact sur l'environnement et à réduire la production des déchets en rationalisant l'utilisation des produits et matériaux. L'évaluation des collaborateurs prend en compte leur action en faveur de la protection de l'environnement dans le cadre de leur activité professionnelle.

Chaque collaborateur contribue par son action personnelle à l'atteinte des objectifs fixés par les programmes d'action pour l'environnement, et à la détection et à la prévention de toute anomalie pouvant compromettre le respect de l'environnement, la sécurité au travail ou la santé des utilisateurs.

Chaque collaborateur dans sa fonction s'engage à réduire ou éviter lorsque cela est possible, la pollution de l'air, du sol et de l'eau.

La société évalue régulièrement les risques et prévoit des contrôles réguliers afin de prévenir tout risque d'accident ou d'incident pouvant résulter de ses activités ou pouvant affecter la qualité de la production, du service au client ou de l'environnement.

La société s'engage à réduire la consommation d'énergie en rationalisant l'exploitation de nos bâtiments, de nos véhicules et de nos équipements.

Cette chartre est revue annuellement.

»



REPRODUCTION INTERDITE

Version v5-2017-01